

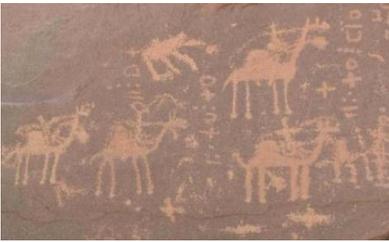


الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie



Compte rendu de l'Atelier sectoriel de concertation au sujet du Schéma d'Orientation Stratégique (ScOS) et du texte portant élaboration du Plan Général d'Aménagement des parcs culturels (PGA)

Mars 2018

1. Contexte et objectifs de l'atelier :

Le projet « **Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie** » ayant inscrit comme objectif central l'appui à la politique d'aménagement et gestion des parcs culturels en Algérie à travers deux outils que sont le schéma d'orientation stratégique (SOS) et le Plan Général d'Aménagement (PGA) des Pcs .

Ces deux outils, décrits ci-après, visent à garantir que le système des parcs culturels algériens (PCs) assure la gestion des écosystèmes et de la biodiversité de manière systématisée, inclusive et efficace :

- a) Un schéma d'orientation stratégique (SOS) pour le système national des PCs: il s'agit d'un outil stratégique qui développera la vision et l'approche requises pour mettre en place la gestion efficace d'un système représentatif des parcs culturels en Algérie. L'outil servira à faciliter la planification des investissements à l'échelle du réseau national des PCs et le classement par ordre de priorité des actions du Ministère de la culture. Il précisera le positionnement des parcs culturels dans un contexte plus large de développement national, en articulant les avantages actuels et potentiels que peuvent apporter les parcs culturels en matière de développement local.
- b) Le Plan Général d'Aménagement (PGA) des Pcs : Il s'agit d'un décret exécutif stipulant les principes et les procédures à suivre pour assurer le développement des plans d'aménagement des parcs culturels. Parallèlement à la préservation des ressources relevant du patrimoine culturel , les objectifs relatifs à la conservation de la biodiversité et aux services écosystémiques seront intégrés dans le processus de planification et de gestion des PCs.

Pour ce faire, le projet a engagé une expertise en 2016, réalisée par un expert aménagiste et une experte juriste, le travail réalisé a abouti à une note méthodologique traçant les grandes lignes pour l'élaboration des deux outils en question.

Afin d'assurer la continuité du travail réalisé, une autre expertise est lancée pour laquelle une équipe d'experts pluridisciplinaire est engagée en vue d'aboutir à l'élaboration des deux outils en question, ayant les profils suivants :

- (i) Gestion des parcs culturels ;
- (ii) Conservation des paysages et services écosystémiques ;
- (iii) Gouvernance participative et gestion collaborative ;
- (iv) Planification et aménagement du territoire ;
- (v) Finances publiques ;
- (vi) Aspect juridiques et réglementaires.

La réflexion engagée autour des deux outils ScOS et PGA, se présente sous forme d'une note méthodologique élaborée par l'ensemble des experts en charge de l'étude, traçant les grandes lignes relatives à l'élaboration des deux outils en question.

Dans ce cadre, un premier atelier de concertation avec le Ministère de la culture a été organisé, le lundi 5 mars 2018 à la bibliothèque du palais de la culture Moufdi Zakaria.

Il s'agit d'une première rencontre, sous la présidence de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Culture (MdC), ayant réuni les structures sous tutelle concernées ; les gestionnaires et les décideurs intervenant sur le territoire des parcs culturels, en vue d'enrichir et consolider davantage la note méthodologique base sur laquelle l'équipe d'experts engagée devra travailler pour l'élaboration des deux outils ScOS et PGA.

Ceci devait également permettre aux parties prenantes d'exprimer leurs attentes et aussi de renforcer les synergies autour des objectifs de gestion et de conservation du patrimoine écoculturel.

Participants à l'atelier :

L'évènement a réuni au niveau de la bibliothèque du palais de la culture Moufdi Zakaria, sous la présidence de Monsieur le Secrétaire général du Ministère de la Culture, les directeurs centraux et représentants des structures sous tutelle suivants :

- secrétariat général - directeur d'études ;
- direction de la protection légale des biens culturels et de valorisation du patrimoine culturel ;
- direction de la conservation et de la restauration ;
- direction des études prospectives ;
- direction de la coopération et des échanges ;
- direction de la réglementation ;
- direction de l'administration et des moyens ;
- centre national de la recherche de la préhistoire, de l'archéologie et de l'histoire ;
- agence nationale des secteurs sauvegardés ;
- directions des offices nationaux des parcs culturels de l'Ahaggar, du Tassili n'Ajjer, de Tindouf et de l'Atlas saharien.

L'atelier a également enregistré la participation des experts et personnes ressources spécialisés dans les domaines de la protection et la valorisation du potentiel écoculturel, et de l'architecture.

Aussi, l'atelier a vu la participation de l'équipe d'experts pluridisciplinaire, engagée pour l'élaboration du ScOS et du PGA dont la mission première est de recueillir les avis des participants concernant ces deux outils.

Déroulement de l'atelier :

L'atelier, s'est déroulé en une seule journée suivant le programme en annexe, commençant par une session protocolaire, suivie par deux sessions techniques consacrées l'une aux présentations techniques et l'autre au débat.

3.1. Session protocolaire :

3.1.1. Intervention de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Culture :

« Je saisi l'opportunité de cette rencontre pour marquer l'intérêt du travail qui se fait dans le cadre du projet "**Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie**" comme vous l'avez constaté, c'est mentionné dans le dernier rapport d'évaluation à mi-parcours qui a été faite.

Il y a un soutien particulier du ministère de la culture pour ce projet, pour tout ce qui nous apporte comme outils par rapport aux problématiques nouvelles en matière de gouvernance des territoires, la gouvernance des nouveaux contenus qui sont mêlés comme c'est le cas pour le patrimoine culturel, la biodiversité, et surtout la gestion participative et l'implication des populations.

C'est des problématiques nouvelles avec une nouvelle occupation du territoire pour lesquelles nous accordons une importance particulière et c'est pour cela que nous sommes dans une grande attente par rapport à ce projet.

Par rapport à ce qui est attendu, d'abord au niveau macro, comme vous le savez nous avons cinq (5) grands parcs culturels, c'est des étendues énormes où il y a des problématiques pour lesquelles nous attendons beaucoup de l'expertise qui sortira de ce processus avec le projet de conservation de la biodiversité.

S'agissant des deux outils, objet de la discussion d'aujourd'hui, à savoir le schéma d'orientation stratégique (SOS) et le Plan Général d'Aménagement (PGA), sont des outils fondamentaux pour nous aider (secteur de la culture) dans la démarche de construction de ces territoires qui sont en même temps culturels, liés aux écosystèmes naturelles avec un potentiel en biodiversité et qui sont également des terrains d'apprentissage de l'implication de la population et de la société civile.

Au niveau micro, donc au niveau de chaque parc culturel, il y a des spécificités, des difficultés mais à mon sens la grosse difficulté est liée non pas à l'étendue du territoire qui est déjà une complication mais à l'étendue institutionnelle. Il y a plusieurs wilayas dans un parc (Atlas saharien) qui en principe auraient pu être un élément de synergie mais pour le moment on n'a pas encore pu amorcer cette dynamique pour mettre en valeur cette force qui existe entre les différentes institutions des différentes wilayas.

Donc il y a des attentes au niveau macro et des attentes au niveau micro, je réitère encore tout l'intérêt que nous accordons à ce projet que nous continuerons à soutenir.

Ce moment de restitution d'aujourd'hui est important car les profils qui sont sollicités et qui sont requis sont divers et enrichissants, juriste, aménagiste, spécialiste de la gouvernance du territoire, ce sont autant d'expertises pour lesquelles nous serons très attentifs et c'est pour cela que nous regarderons avec beaucoup d'intérêt ce processus et le travail qui sera fait.

Et je terminerai en vous souhaitant plein succès pour vos travaux de l'atelier ».

3.1.2. Intervention de Monsieur Salah AMOKRANE, Directeur National de Projet :

Préalablement en prenant la parole, M. Salah AMOKRANE, Directeur National de Projet (DNP), a d'abord souhaité la bienvenue à l'assistance et a rappelé les objectifs de l'atelier, ainsi que l'expertise ayant pour objectifs l'élaboration d'un Schéma d'orientation stratégique et un plan général d'aménagement des parcs culturels.

Reprenant la parole après l'intervention de Monsieur le Secrétaire Général, le DNP a fait une présentation dans laquelle il rappellera :

- l'historique du processus d'élaboration des deux outils en question, revenant aux objectifs de la première phase du projet pour la période 2006-2009.
- les objectifs inscrits pour le projet des parcs culturels algériens démarré en 2013, son architecture globale, sa structure de gestion, et son cycle prolongé jusqu'à l'année 2021.
- le cadre et les objectifs de l'expertise portant élaboration du schéma d'orientation stratégique (ScOS) et du Plan Général d'Aménagement (PGA) des Parcs Culturels Algériens.

Enfin, l'orateur a présenté le calendrier de mise en œuvre prévu dans le cadre de l'expertise contenant les rencontres programmées avec le secteur de la culture et les différents secteurs partenaires concernés.

Reprenant la parole, Monsieur le SG du MdC, dira ce qui suit :

« Je voudrais rebondir sur ce qui vient d'être dit, pour dire quand on évolue dans le cadre d'un partenariat, il est nécessaire d'échanger de temps à autre. Je suis content de voir qu'il y a une extension des activités du projet sur les nouveaux parcs culturels, avec ce qui se fait sur celui du Tassili et l'Ahaggar, sans être un expert, je pense qu'il y a une similitude en ce qui concerne les trésors culturels recensés et même au niveau de la biodiversité. Par contre si l'on étend aux nouveaux parcs, on mettra l'accent en termes de contenu, en premier ordre.

Quant à la définition des métiers et la problématique de la durabilité des associations socioculturelles, j'aurais préconisé d'éviter une démarche technique, à mon avis, les porteurs de savoirs locaux doivent être des partenaires. Vous avez, par exemple, dans la démarche de communication vous avez cité le rôle joué par les relais locaux, vous vous êtes limité aux journalistes. Le mouvement associatif et la société civile sont importants, je ne vois pas sortir les porteurs de savoirs locaux dans un rôle de partie prenante ; or la durabilité socioculturelle n'est pas propre à ces régions-là. La disparition des porteurs de savoirs est une problématique générale. Le projet gagnerait à identifier ces porteurs de savoirs comme des partenaires ».

Monsieur le Secrétaire clôturera son intervention, avant de se retirer, en souhaitant une bonne continuation et un plein succès aux travaux de l'atelier.

3.2. Les sessions techniques :

3.2.1. Présentation de la note méthodologique commune, par M.Khemici Mohammed, expert en gouvernance participative et gestion collaborative (chef de file) ;

M.Khemici Mohammed, en sa qualité de chef de file, reprendra les grandes lignes de la note méthodologique commune qui prend en compte les objectifs spécifiques mentionnés dans les termes de référence cités, et dira qu'elle constitue une synthèse d'un premier livrable élaboré par les experts retenus par le projet.

L'orateur dira que la conception de l'approche méthodologique est basée avant tout sur le « concept d'indissociabilité » entre nature et culture dans les Parcs culturels. Pour rappel ce concept a été introduit par la loi 98-04 (1998) sur la protection du patrimoine culturel (article 38) : « *sont classés en PCs les espaces caractérisés par la prédominance et l'importance des biens culturels qui s'y trouvent et qui sont indissociables de leur environnement naturel* ».

L'intervenant évoquera les concepts fondamentaux et les lignes directrices d'élaboration de la note méthodologique. Puis, les éléments de la note méthodologique ont été développés comme suit :

- Processus intégré de planification et d'aménagement du territoire des parcs culturels (phasage proposé du PGA et grandes questions du ScOS) ;
- Conservation et protection des sites historiques et archéologiques ;
- Approche basée sur l'identification des paysages et l'évaluation des services éco systémiques ;
- Gouvernance participative ;
- Modes et dispositifs de financement.

Il a rappelé que l'actuelle note méthodologique se réfère aussi aux observations et propositions retenues dans les deux rapports établis en septembre 2016 intitulés « note méthodologique pour l'élaboration d'un schéma d'orientation stratégique » et « note méthodologique pour l'élaboration d'un plan d'aménagement général des Parcs algériens ». Enfin, les résultats des consultations initiales portant sur l'évaluation des ressources de la biodiversité et des services éco systémiques réalisées dans les 5 parcs culturels seront également pris en considération

Enfin une dernière partie conclura cette note en mettant l'accent sur les perspectives et l'échéancier de travail ultérieur.

3.2.2. Communication sur le thème «Conservation des paysages et services écosystémiques », présentée par KAABÈCHE Mohammed

Mr Mohamed KAABECHE a mis en exergue l'intérêt de conserver les paysages et les services écosystémiques, en proposant une démarche méthodologique type pour la protection et la valorisation de la beauté paysagère des parcs culturels, et l'insertion de cet aspect dans les schémas d'orientation stratégiques et les plans généraux d'aménagement.

La présentation faite s'appuie sur les volets suivants :

- La composante du paysage des 5 parcs culturels ;
- les paysages et services écosystémiques ;
- les différentes structures paysagères ;
- la qualité des paysages des parcs culturels.

L'intervenant dira qu'il est admis que l'appréciation de la qualité du paysage est « collectivement » partagée par la majorité des observateurs si les trois (3) principes suivants sont établis :

- le respect de la logique géographique du paysage ;
- la cohérence entre le PGA (plan général d'aménagement) et le paysage doit s'appuyer sur la connaissance des structures du paysage ;
- cette cohérence est perçue comme le signe d'une harmonie dans les relations sociales lorsque les aménageurs et les acteurs du paysage suivent les mêmes règles pour conserver la logique paysagère.

Il terminera en disant que le paysage des parcs culturels constitue à la fois un patrimoine culturel, composante essentielle matérielle et immatérielle de l'identité des populations qui y vivent et un patrimoine naturel, témoin des multiples interactions entre les hommes et les espaces qu'ils occupent.

3.2.3. Communication sur la préservation et la valorisation du patrimoine archéologique, présentée Expert Archéologue, présenté par Madame Sabah Ferdi, experte en patrimoine archéologique

Dans son intervention, Mme FERDI a mis l'accent sur le patrimoine archéologique que recèlent les parcs culturels. Elle a commencé sa présentation en donnant un aperçu général sur le cadre conceptuel et naturel d'un parc culturel.

Ensuite, elle précisera les trois étapes qui doivent être dans chaque site culturel à savoir : la Sélection et ou l'identification ; La Conservation ; la Valorisation.

Elle a également évoqué l'importance d'élaborer un plan de gestion, sur lequel on peut déterminer et établir la stratégie adéquate pour une gestion territoriale réfléchie qui répond aux objectifs du développement durable.

3.2.4. Communication sur la gouvernance participative et gestion collaborative, présentée par Mohamed KHEMICI, Expert en gestion participative :

La présentation fait ressortir que la gouvernance s'articule autour de quatre types : la gouvernance par le gouvernement, la gouvernance partagée, la gouvernance privée, la gouvernance par les communautés autochtones ou locales.

Le communicant a ensuite donné un aperçu général sur la gouvernance principale, le fondement et la typologie de l'approche participative.

Ensuite, il a proposé une approche méthodologique qui repose sur quatre étapes à savoir :

1. Collecte de l'information ;
2. Entretiens avec les décideurs et experts ;
3. Enquête par questionnaire ;
4. Analyse des résultats et synthèse.

3.2.5. Communication sur la planification et l'aménagement du territoire de M. Benmahiddine Redha, Expert en planification et aménagement du territoire, présentée par M. Mohamed KHEMISSI, chef de file.

Cette présentation a été faite par Mr KHEMISSI (Chef de file) en remplacement de Mr Benmahiddine, expert en SIG, il a commencé par un rappel des objectifs stratégiques et des lignes directrices du ScOS/PGA pour un projet de territoire durable.

Il a ensuite présenté les phases proposées du PGA et les grands enjeux du ScOS : (i) le diagnostic prospectif des territoires des parcs culturels ; (ii) la stratégie et vision d'aménagement et de gestion des territoires des parcs culturels et lignes directrices du schéma stratégique ; (iii) les orientations pour le Plan de gestion et aménagement ; (iv) les orientations et le schéma pour le programme de mise en œuvre.

3.2.6. Communication sur les finances publique, présentée par l'experte en Finances Publiques, présenté par Malika AHMED ZAID

Dans son intervention, Mme Malika AHMED ZAID a rappelé que son travail repose sur une démarche spécifique ayant trait au focus principal « Finances publiques » qui s'intègre dans une démarche globale visant l'élaboration d'un Schéma d'orientation stratégique des parcs culturels.

Elle a commencé par des aspects définitoires relatifs au patrimoine naturel et culturel, tout en abordant la problématique relative à l'offre et la demande de biens patrimoniaux relevant d'un écosystème patrimonial.

Elle a ensuite expliqué les éléments de l'analyse économique des patrimoines naturel et culturel, ayant trait à l'impact économique et social dans plusieurs domaines du patrimoine, l'enjeu relatif à la valorisation économique du patrimoine naturel et culturel ainsi que la diversification de la filière patrimoine.

Dans sa présentation l'oratrice a mis l'accent sur la nécessité d'implémenter les leviers d'une politique patrimoniale, tout en rappelant les valeurs économiques liées au patrimoine écoculturel.

Elle a donné un aperçu sur la structuration et l'organisation financière s'appuyant sur l'identification du cadre institutionnel, l'état des lieux des mécanismes et instruments financiers dédiés à la préservation du patrimoine naturel et culturel, les modalités de financement à mettre en place et l'ingénierie et innovation financière.

La démarche partenariale proposée pour la valorisation et la création de richesse dans le champ du patrimoine naturel et culturel repose sur le partenariat Public-Public, le partenariat Public-Privé et le Partenariat Public-Social.

Enfin l'experte a évoqué les instruments et mécanismes financiers à prendre en considération en rappelant la nécessité de réfléchir à une démarche stratégique particulière visant à mettre à profit le "Fonds du patrimoine mondial", et le Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain (AWHF).

3.2.7. Quant à M. Oussedik Abdallah, expert juriste, son intervention s'est faite au fur et à mesure lors du débat consacré aux deux (2) outils car le travail attendu de cet expert porte sur l'élaboration du projet de texte réglementaire portant plan général d'aménagement des parcs culturels qui repose en grande partie sur l'esquisse du schéma d'orientation stratégique et les attentes des différentes parties et acteurs agissant sur le territoire des parcs culturels.

C'est ainsi qu'il a mis en exergue la nécessité d'élaborer ce projet de texte portant plan général d'aménagement des parcs culturels qui a pour objectif d'atténuer le problème existant entre une dimension patrimoniale culturelle et les intérêts économiques en déterminant les priorités à asseoir.

4. Recommandations de l'atelier :

Les différentes interventions ayant eu lieu durant cet atelier sectoriel ainsi que le débat qui s'en est suivi, permettent de formuler les principales recommandations concernant l'élaboration du schéma d'orientation stratégique (SOS) et du Plan Général d'Aménagement (PGA), comme suit :

- tenir compte des nouvelles problématiques en matière de gouvernance dans la programmation et la mise en œuvre des activités envisagées sur le territoire des parcs culturels.
- s'appuyer sur les résultats des expertises réalisées par le projet, qui constituent un outil d'aide à la décision dans la gestion du patrimoine écoculturel.
- prendre en charge les particularités des territoires des parcs culturels qui sont liées aux écosystèmes naturelles et qui peuvent être également des terrains d'apprentissage de l'implication de la population et de la société civile ;
- faire de l'étendue institutionnelle qui caractérise le territoire des parcs culturels un élément de synergie et mettre en valeur cette force qui existe entre les différentes institutions des différentes wilayas ;

- favoriser le partage et l'échange d'expérience à travers la mise en réseau des offices nationaux des parcs culturels et à élargir à l'ensemble des aires protégées.
- s'inscrire dans le cadre d'un partenariat et intégrer le mouvement associatif et la société civile au regard de leur importance dans la communication dans la démarche stratégique envisagée sur le territoire des parcs culturels ;
- renforcer davantage les prérogatives des offices nationaux des parcs culturels ayant le rôle de fédérateurs notamment pour les aspects de coordination des interventions sur le territoire des parcs culturels ;
- tenir compte des critères de classification bien définis permettant la priorisation des sites d'importance culturelle et naturelle au sein des territoires des parcs culturels.
- permettre l'instauration au préalable d'un dialogue face aux problématiques que rencontrent les gestionnaires des offices nationaux des parcs culturels tout en s'appuyant sur les expériences vécues.
- prévoir la codification des savoirs et des savoirs faire locaux dans la définition des métiers sur le territoire des parcs culturels.

Enfin, veiller à faire aboutir l'élaboration des deux outils, objet de cet atelier, à savoir le Schéma d'Orientation Stratégique (SOS) et le Plan Général d'Aménagement (PGA), qui sont des outils fondamentaux pour aider le secteur de la culture dans la démarche de construction des territoires de l'ensemble des parcs culturels.

5. Conclusion :

Cet atelier sectoriel de concertation, qui a regroupé les directions centrales du MdC, les établissements publics sous tutelle et quelques personnes ressources, a permis aux experts engagés pour l'élaboration du schéma d'orientation stratégique et du projet de texte réglementaire portant plan général d'aménagement, de prendre connaissance des préoccupations sectorielles en matière de gestion des territoires des parcs culturels et d'exploitation et de valorisation des potentiel écoculturel.

Les interventions faites lors cet atelier sectoriel mettent l'accent sur la nécessité de renforcer les synergies autour des objectifs de gestion et de conservation de la biodiversité en renforçant les prérogatives sectorielles de chaque partie prenante tout en veillant à ne pas les dissocier de ceux visant la préservation et la valorisation du patrimoine culturel.

Enfin, il est attendu que ces préoccupations soient partagées et intégrées à celles qu'évoqueront les secteurs partenaires avec qui le cycle des rencontres est programmé pour l'élaboration de ces deux outils qui devront tenir compte des différents outils d'aménagement déjà élaborés et de l'ensemble des textes réglementaires régissant la gestion et l'exploitation du patrimoine écoculturel dans le cadre d'un développement durable.

Annexe 1 : Programme de l'atelier sectoriel du MdC

Journée 5 mars 2018	
08h30-09h00	Enregistrement des participants
09h00- 09h15	Ouverture de l'atelier par Monsieur le Secrétaire Général du MdC
09h15-09h45	Présentation des objectifs de l'atelier, par Monsieur Salah AMOKRANE (Directeur National du projet) ;
09h45-10h00	Présentation de la note méthodologique, par M.Khemici Mohammed, expert en gouvernance participative et gestion collaborative (chef de file).
10h00-10h20	Présentation de la partie relative à la conservation des paysages et services éco systémiques, par M. Mohamed KAABECHE
10h20-10h40	Présentation de la partie relative au patrimoine archéologique, par Mme Sabah FERDI
10h40-11h15	Débat
11h15- 11h30	Présentation de la partie relative à la planification et aménagement du territoire, communication faite par M. Khemissi en sa qualité de chef de file en remplacement de M. Redha BENMAHIDDINE, géomaticien, retenu.
11h30- 11h45	Présentation de la partie relative à la gouvernance participative et gestion collaborative, par M. Mohamed KHEMICI
11h45-12h00	Présentation de la partie relative aux finances publiques, par Mme Ahmed ZAID Malika
12h00-12h 10	Aspects juridiques, par M. Abdallah OUSSEDIK, présentés lors des débats
12h10-13h10	Débat
13h10-14h 15	Pause-déjeuner
14h15-16h00	Discussions
	Discussion sur le schéma d'orientation stratégique
	Discussion sur le plan général d'aménagement
16h00	Clôture des travaux de l'atelier

2. Liste des présents



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services
Ecosystémiques dans les parcs culturels en Algérie

Atelier sectoriel de concertation au sujet du Schéma d'Orientation Stratégique (SOS)
et Plan Général d'Aménagement des territoires des parcs culturels (PGA)
05 mars 2018 au siège du Ministère de la Culture



Nom et prénom	Fonction	Institution	Tél	Adresse email	Emargement
Laïbed Nadia	A.H. chargée de conservation	A.N.S.S	06.66.33.84.73	Laïbed.Nadia@ins.dz	
Chahrahm Sakim	Conservateur	ONPCTA.	0549495335	S.ahrahman@onpcta.dz	
Muinae Hadji	Muetes	CNMPMT	066176282	Muinae de Pygale M	
CHEROUKI Nabila	gnd	N/C	/	/	
Bahaid Habiba	Directrice	ANPCT	0699938285	habiba_cp@onpcta.dz	
Boussas Nadia	Directrice DAT	MC	093-70-44-54	/	



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services
Écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie

Atelier sectoriel de concertation au sujet du Schéma d'Orientation Stratégique (SOS)
et Plan Général d'Aménagement des territoires des parcs culturels (PGA)
05 mars 2018 au siège du Ministère de la Culture



Nom et prénom	Fonction	Institution	Tél	Adresse email	Emargement
Yaceq Malika	SIS Aqplawat	Culture	023.70.41.42	malika.yaceq@ycna.dz	
Tayqna Testani	SIS Coste Dept	Culture	023 70 11 96	L.tayqna@ycna-	
Jahmed Boumer	Directeur	Culture	023.70.41.42	—	
Fouad Diled	Directeur	ENPRA	021 30 22 23	anouad_ahmed@yahoo-	
MOUKERENS	DNP/PPCA				
BASTANEDJR Yassine	stadeur	MC	066304017		
BOUEYIKHA Azeiz	DA9	A.C			
MOURAT BOUTEFILIKS	SRRC/MC				



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services
Écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie

Atelier sectoriel de concertation au sujet du Schéma d'Orientation Stratégique (ScOS)
et Plan Général d'Aménagement des territoires des parcs culturels (PGA)
05 mars 2018 au siège du Ministère de la Culture



Nom et prénom	Fonction	Institution	Tél	Adresse email	Emargement
BE LKHIZI LOUIZA	Secr. Financière	ONPCAS	0157.27.3444	louizabelkhi@onpcas.dz	
OUSSERIK Abdelhak	Coordinateur technique	—	0773 41473	ousserik@onpcas.dz	
Sahel FERD	Andeg. sites	CNRH	—	sahel.ferd@onpcas.dz	
SADKI Karim	Directrice	ANSS	021438618	karim.sadki@onpcas.dz	
OUASSER Youssef	Expert	—	0775 319329	youssef.ouasser@onpcas.dz	
KHENDI Mohamed	Coordinateur	INRF	0552 187417	mohamed.khendi@onpcas.dz	
Zadeur Rachida	Expert	Commission nationale UNESCO	0755 514704	zadeur.rachida@onpcas.dz	
Balmani Youssi Nawal	Directrice	H. Culture	0297011622	youssef.balmani@onpcas.dz	



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services
Écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie

Atelier sectoriel de concertation au sujet du Schéma d'Orientation Stratégique (SeOS)
et Plan Général d'Aménagement des territoires des parcs culturels (PGA)
05 mars 2018 au siège du Ministère de la Culture



Nom et prénom	Fonction	Institution	Tél	Adresse email	Emargement
ANOPRANE Solak	DNP	PCA	0661 970280	anoprane@pca.dz	
SAHER Naimane	chargée de com	PCA	0661 970240	Naimane.PCA@pca.dz	Sahel.
RACHEDI Abdelkader	enp	PCA	0661 970238	rachedi@pca.dz	
AMOUKA Wafk	Assistante technique	PCA	0661 970244	amoukawafk@hotmail.dz	
HACHOUY Feriel	chargée du sig	PCA	0661 970140	feriel.hachouy@pca.dz	
TIKOUK Abderrahmane	Chargé de ressources	PCA	0661 970259	amoukawafk@hotmail.dz	

